

Nombre de Conseillers
en exercice : 22
Présents : 15
Votants : 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt quatre

Le : 5 Février

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET

date de la convocation du Conseil Municipal : 23/01/2024

PRESENTS : MM. PASCAL DE SERMET – CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT – MICHEL BAUVY – FREDERIC DUJARDIN – JEAN-PIERRE ANTONIOLI – NATHALIE ANZELIN – BENOIT AURICES – ~~GILLES BALDAN~~ – JEREMY BANOS – MAGALI CAMINADE – ~~DOMINIQUE DECUPPER~~ – ~~VALERIE DELBOS GREGOIRE~~ – ~~LOÏC HERVOCHE~~ – ~~ORLANE LIRIA~~ – MARINE MAZZACATO – MICHELE MICHALSKI – ~~AUDREY MORET~~ – ~~PAOLA NERIA~~ – RAOUL ROUDET – JEAN-MARIE VANZEMBERG – GHISLAINE VICO

ABSENTS : M. BALDAN – M. DECUPPER - MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE – MME NERIA

PROCURATIONS :

MME LIRIA AYANT DONNE POUVOIR A M. DE SERMET

MME MORET AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers municipaux de la lettre du Président de l'Agglomération d'Agen, en date du 26 janvier 2024, les invitant à soutenir le projet de réhabilitation du Seuil de Beauregard. Le Président de l'Agglomération d'Agen y précise que :

OBJET
**Motion de soutien à
la réhabilitation du
Seuil de
Beauregard**

« Malgré une pluviométrie constante mais concentrée sur des périodes courtes, le débit de la Garonne reste à des niveaux très bas. Cette situation fragilise l'approvisionnement en eau potable des 100 000 habitants de l'Agglomération d'Agen dont la ressource est essentiellement la Garonne.

Depuis plus de dix ans, les élus du territoire de l'Agglomération d'Agen et l'Association pour la réhabilitation du Seuil de Beauregard, portent un projet de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable au travers de la réhabilitation du seuil de Beauregard sur la base du seuil naturel existant à cet endroit. »

Il y est exposé qu'afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable des concitoyens, l'Agglomération d'Agen mène donc des démarches afin de relancer le projet de réhabilitation du seuil de Beauregard. La création de ce plan d'eau, luttant contre l'érosion des berges, permettrait en outre de créer un barrage hydroélectrique capable d'alimenter 3 000 foyers en électricité verte, une voie de circulation douce entre les deux berges de la Garonne tout en préservant la faune et la flore (escalier à poissons) et, à terme, de prévoir des pratiques sportives sur le bassin de rétention ainsi créé.

L'Agglomération d'Agen a alerté le Ministre en charge de la Transition Écologique, en mars 2023, de la situation du territoire dont la ressource en eau potable repose sur la Garonne. Une solution, défendue par les élus locaux, serait la réhabilitation du seuil de Beauregard, permettant de sécuriser la ressource.

Une lettre ouverte à destination du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires est annexée au présent rapport. Elle demande le réexamen de la faisabilité du projet, tant sur le plan technique que juridique.

Lecture en est faite :

« Monsieur le Ministre,

Nous tous, habitants de l'Agenais, observons avec effarement le niveau de la Garonne depuis plusieurs années. Nous sommes inquiets et c'est cette peur qui nous pousse aujourd'hui à nous mobiliser et à vous interpeller.

En 2022, nous sommes rentrés en situation de sécheresse dès le printemps, et la situation est restée dramatique toute l'année. A la sortie de l'hiver 2022/2023, nous étions toujours à un niveau drastiquement bas. 2023 a été une année également compliquée car malgré une pluviométrie totale de 816 mm, celle-ci s'est concentrée exclusivement sur la fin de l'année, et nous avons durant toute l'année subi des débits très faibles pour la Garonne en raison de l'absence de manteau neigeux pyrénéen. Les données compilées par le Syndicat mixte d'étude et d'aménagement de la Garonne (SMEAG) ces 18 derniers mois positionnent les débits de la Garonne à la station de Lamagistère aux niveaux les plus bas des enregistrements effectués. Nous avons vu jusqu'à fin octobre 2023 notre fleuve transformé en ruisseau.

C'est de notre territoire qu'il s'agit, et de notre réserve en eau.

Jusqu'à fin octobre 2023, la situation hydrologique tendue a imposé des restrictions de prélèvements renforcées et les réserves disponibles pour le soutien d'étiage ont été consommées à plus de 85%.

Les débits de la Garonne observés à la station de Lamagistère ont été l'hiver 2022/2023 trois à six fois inférieurs à la normale, atteignant le niveau critique de 120 m³/s entre janvier et mars 2023, là où une année médiane, ils devraient être entre 300 et 600m³/s.

Cette situation s'installe et ces valeurs très basses observées en automne-hiver puis durant l'été 2023 deviennent la norme dans le contexte de changement climatique. La répartition de notre pluviométrie se modifie, nous recevons toujours entre 600 et 700 mm par an mais sur des périodes très courtes, concentrées, et nous subissons le reste du temps des débits de la Garonne de plus en plus bas.

Comparativement aux 50 dernières années, la situation de notre territoire est critique. Nous sommes inquiets.

La modification de la répartition de la pluviométrie signifie pour nous un durcissement sur la ressource en eau et la cristallisation de plusieurs sujets problématiques qu'il va falloir affronter de manière urgente.

NOTRE PREMIERE PREOCCUPATION EST CELLE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES HABITANTS DE NOTRE TERRITOIRE

Notre département du Lot-et-Garonne a la chance d'être traversé par des rivières importantes, qui sont la base de l'approvisionnement en eau de l'ensemble de la population.

Pour les 100 000 habitants de l'Agglomération, cette alimentation en eau potable est fragile car elle repose pour l'essentiel sur l'eau de la Garonne dans laquelle nous avons nos points de prélèvement.

Cette fragilité nous dépasse, elle est départementale. Ce sont 330 000 habitants qui sont concernés, particulièrement ceux des zones déjà vulnérables, et tous, nous appréhendons particulièrement les conditions extrêmes qui se dessinent pour les étés à venir.

A l'échelle départementale, un schéma directeur de la ressource en eau est en cours de finalisation, et celui-ci pointera les défaillances et les manques de cette ressource à ce niveau global, ainsi que la nécessité de mettre en place plusieurs réserves en eau. La première version du schéma directeur présentée en Préfecture le 7 décembre 2023 suppose une solidarité entre Agglomérations alimentées par la Garonne et le Lot, avec le reste du département en grande difficulté. Cela rend d'autant plus urgente la sécurisation de la ressource Garonne.

Les années 2022 et 2023 ont été une démonstration de nos craintes et ont mis en exergue l'urgence de la situation. Durant ces périodes, jusqu'à l'automne, le niveau de la Garonne a été soutenu par des lâchers d'eau comme cela n'était jamais arrivé.

Ce niveau de soutien ne sera pas possible tous les ans, les lacs des Pyrénées ne se remplissent pas, et nous sentons déjà que les années suivantes seront à nouveau très problématiques.

LA REHABILITATION DU SEUIL DE BEAUREGARD : UN PROJET INNOVANT POUR SECURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Depuis plus de dix ans, les élus du territoire de l'Agglomération d'Agen et l'Association pour la réhabilitation du Seuil de Beauregard, portent un projet de sécurisation de l'approvisionnement en eau, et particulièrement de l'eau potable au travers de la réhabilitation du seuil de Beauregard sur la base du seuil naturel existant à cet endroit (seuil à 36,3m NGF) et prédisposant à un barrage, tel qu'il fut créé en 1856.

Depuis des années, ce projet est bloqué alors que l'urgence s'accélère.

Ce projet n'a pas encore pu aboutir en raison de blocage administratif. Or il est temps aujourd'hui de considérer la signification qu'il porte dans le contexte climatique actuel et d'arrêter de se réfugier derrière une position juridique contestable alors qu'il s'agit de traiter d'un problème d'urgence majeure.

Au travers de cette lettre ouverte, nous vous demandons donc formellement de réexaminer la faisabilité de notre projet, tant sur les plans techniques que juridiques.

Le blocage actuel, outre qu'il soit en partie juridique, est essentiellement idéologique, avec une supposée défense de l'écologie que nous contestons fermement.

Le projet défendu par nos élus et nos habitants est d'abord un projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable des 100 000 habitants de l'Agglomération et des 330 000 habitants du département, mais il est également pensé dans le respect des prescriptions environnementales avec la volonté de garantir une continuité écologique en particulier pour la migration de la Grande Alose et la circulation des poissons et des sédiments. Aujourd'hui, il intègre aussi de manière prégnante le contexte climatique qui se dessine pour les années à venir et qui menace la ressource en eau de l'Agglomération d'Agen.

Nous sommes persuadés qu'il existe des chemins juridiquement respectueux de l'Etat de droit et de ses principes et qui pour autant tiendront compte de la situation particulière de ce seuil naturel sur lequel le barrage existant doit être réhabilité. Il ne peut pas être opposé dans ce projet un dogme générique quant à la création des barrages, de même que le classement arbitraire de la Garonne au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement la positionnant en liste 1 en aval du seuil, et en liste 2 en amont.

Il est temps que les obstacles juridiques et écologiques soient levés car ils sont entièrement pris en compte dans la conception du projet voulu par l'Agglomération d'Agen.

Une analyse complète et objective du projet permettra alors de mettre en évidence ses avantages secondaires non négligeables : production d'énergie renouvelable, valorisation touristique, mobilités douces, etc.

Ainsi, tout en respectant le fleuve et le domaine patrimonial de l'Etat, l'Agglomération d'Agen est volontaire pour être le maître d'ouvrage d'un projet de seuil dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire. Il est donc temps d'identifier ensemble la solution juridique respectueuse de l'Etat de droit qui permettra de mettre en mouvement ce projet.

NE TARDONS PLUS, IL Y A URGENCE !

*M. le Ministre, rouvrez sincèrement le dossier du seuil de Beauregard !
Le temps n'est plus à s'abriter derrière des arguties et des alibis juridiques qui sont tous dépassables ! Le temps est à l'action.*

Nous comptons sur vous !

Jean DIONIS DU SEJOUR
Maire d'Agen
Président de l'Agglomération d'Agen

Michel LAUZZANA
Député de Lot-et-Garonne
Christian DEZALOS
Président de l'Association pour la réhabilitation du seuil de Beauregard

Pascale LUGUET
Maire de Boé

Francis GARCIA
Maire du Passage d'Agen »

Pour l'ensemble de ces raisons,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- l'adoption d'une motion de soutien à cette lettre ouverte, adressée au Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et,
- la mise à disposition des Colayracaises et Colayracais de la pétition de soutien à cette lettre ouverte.

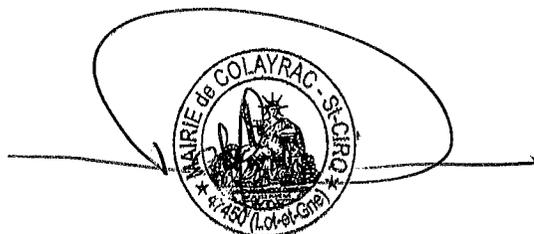
Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus
Pour extrait conforme,

En mairie, le 5 février 2024
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Pascal de SERMET

Le secrétaire de séance
Jérémy BANOS



AR Prefecture

047-214700692-20240205-D2024020503-DE
Reçu le 07/02/2024

